

# CONVENTION FINANCIERE PARTICIPATION DES FAMILLES Rentrée scolaire 2021-2022

**Document à conserver**

**Le Collège François d'Assise et les Lycées Arago Sainte Anne sont des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat.**

La présente convention règle les rapports entre le groupe scolaire François d'Assise - Arago-Sainte Anne et les familles dans le domaine financier.

Au moment de l'inscription ou de la réinscription, les parents paient à titre d'acompte une somme de 100 €. Ce versement sera déduit de la facture annuelle envoyée fin septembre et il sera acquis à l'établissement même si l'élève quitte ou ne rentre pas dans l'établissement.

Une seule facture est établie pour la totalité de l'année scolaire (10 mois). Éventuellement des factures intermédiaires sont établies si nécessaire. Afin de moins charger les familles, l'établissement met en place la formule du prélèvement automatique direct mensuel. Il vous est demandé de remplir avec le plus grand soin le mandat de prélèvement ci-joint et d'y ajouter un RIB. Le prélèvement sera effectué entre le 8 et le 10 de chaque mois, à partir du mois d'octobre jusqu'au mois de juillet inclus. C'est à titre exceptionnel et après accord avec la Direction qu'une famille pourrait être amenée à régler selon un procédé plus traditionnel.

En cas de non-paiement des frais de scolarité, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

## TARIFS RENTRÉE 2021

Ils concernent :

- **La Contribution des familles** qui comprend l'ensemble des prestations fournies par l'établissement.
- **Frais généraux** qui comprennent l'assurance scolaire, les photocopies, le droit d'accès à ECOLE DIRECTE, les cotisations diverses reversées au réseau Enseignement Catholique (notamment DEC, UNIOGEC, CRAEC). Les frais généraux ne sont pas remboursés en cas de départ.

	Classes	Frais de scolarité	Frais généraux	Contribution annuelle	Mensualité
COLLÈGE FRANÇOIS D'ASSISE	6 <sup>ème</sup> à 3 <sup>ème</sup>	670	80,00	750	75,00
LYCÉE ARAGO	3 <sup>ème</sup> Prépa Pro	690	80,00	770	77,00
	CAP Agent de sécurité	750	80,00	830	83,00
	BAC PRO S.N.	800	80,00	880	88,00
LYCÉE SAINTE-ANNE	Bac PRO G.A. Gestion Administration	700	80,00	780	78,00
	1 <sup>ère</sup> STMG Terminale STMG	720	80,00	800	80,00
	B.T.S. C.G.	1230	80,00	1310	131,00

Les coûts de contribution familiale sont annuels, indépendamment des périodes de cours, de stage ou d'examen.

Troisième enfant : gratuit

La Direction accepte toujours d'étudier le cas des familles qui se trouvent en grandes difficultés financières. **En tout état de cause, l'établissement se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.**

## **RESTAURATION SCOLAIRE**

Le self est ouvert à tous. Il accueille les élèves réguliers et les élèves occasionnels. Ceux-ci bénéficient d'un service qui n'existerait pas sans ceux-là.

**L'inscription est annuelle : aucune dérogation ne sera acceptée sauf pour raison médicale. Le repas est au prix de 5,85 €.**

Les repas sont dans tous les cas payables à l'avance. Après inscription, un badge est remis en début d'année. Il doit être approvisionné régulièrement, présenté à chaque passage et préservé avec soin

Au restaurant, il est demandé de faire preuve de politesse envers le personnel ; de respecter la propreté de la salle, l'état du matériel mis à disposition ; de déposer son plateau et de le desservir en fin de repas.

Pour les collégiens et les lycéens souhaitant déjeuner occasionnellement dans l'établissement et donc non inscrits à l'année, le prix du repas est majoré. Le montant est de 6,85 €.

Les élèves doivent s'inscrire et acheter un ticket à la Comptabilité la veille ou le matin même avant 8 h 00.

Aucun repas n'est servi le mercredi.

## **ASSURANCES**

L'élève est assuré par l'établissement : Inutile de contracter une assurance supplémentaire.

Le dépliant « Assurances FEC « Protégez vos enfants » sera envoyé par Ecole Directe.

**La Responsabilité Civile n'est pas comprise dans le contrat.**

## **LIVRES**

Pour les collégiens et lycéens, les livres sont prêtés par l'établissement : ils seront rendus en bon état en fin d'année. Tout livre perdu ou détérioré sera facturé à la famille : 25€/livre. Une caution de 70 € sera demandée à la rentrée.

Pour les lycéens uniquement, la Région Rhône-Alpes aide les familles, pour l'achat des TD, équipements professionnels, etc..., par le biais de la carte Pass' Région. La demande de cette carte se fait sur internet à partir du mois de juin ; des explications seront données aux familles et aux jeunes ultérieurement.

## **2 - CONTRIBUTION VOLONTAIRE SOLIDAIRE :**

Les familles qui le voudront, qui le pourront, sont invitées, en plus de la scolarité, à verser à l'établissement une contribution volontaire dans un but de solidarité.

L'école est une communauté de vie où les parents ont naturellement leur place, souvent de diverses façons. Ils ont su témoigner de l'intérêt à notre groupe scolaire qu'ils ont choisi pour leurs enfants. Nous sommes persuadés que les parents voudront apporter leur participation.

Cette contribution pourra nous être versée par chèque ou en espèces à votre convenance, soit mensuellement, trimestriellement ou annuellement.

Nous vous saurions gré de nous faire connaître sur l'imprimé joint si vous souhaitez verser une contribution volontaire.

Option 1 : 50 € par an

Option 4 : 140 € par an

Option 2 : 70 € par an

Option 5 : 200 € par an

Option 3 : 100 € par an

Option 6 : libre annuel ..... €

Nous vous en remercions vivement.